

OGEC Saint Laurent Mode d'emploi

➤ Qu'est ce que l'OGEC ?

L'OGEC ou Organisme de Gestion des Etablissements Catholiques est une **association régie par la loi 1901**. L'OGEC est au service des établissements. Elle leur donne leur existence juridique.

L'école Saint Laurent a donc son OGEC.

➤ Quelles sont ses missions ?

▪ Un gestionnaire :

Calcul et suivi du budget, tenue des comptes, détermination de la contribution demandée aux familles, du prix de la cantine, emploi et suivi des versements de l'état et des collectivités territoriales sont autant de tâches qui lui incombent.

L'OGEC assure la **gestion des locaux, veille à leur entretien, à leur aménagement** et s'occupe des questions de **sécurité et d'hygiène**.

▪ Un employeur :

L'OGEC signe les contrats de travail de tout le **personnel de droit privé de l'établissement** qu'il rémunère directement.

➤ Quelles sont ses ressources et pourquoi ?

Les ressources financières de l'OGEC sont les contributions des familles et les forfaits communaux.

Cependant, il est important de savoir que pour l'école Saint Laurent seules les communes d'Arbonne, d'Anglet, de Bayonne et de Biarritz s'acquittent de leur forfait.

Ces ressources permettent alors à l'OGEC d'assurer les travaux d'entretien et les frais de fonctionnement (eau, électricité, chauffage, téléphone, internet, salaires des employés...).

➤ Qui le compose ?

▪ Des membres élus : des parents d'élèves (anciens et actuels), des amis de l'établissement prêts à lui consacrer un peu de leur temps libre.

▪ Des membres de droit : le Directeur Diocésain, le Président de l'Association des Parents d'élèves, le représentant de l'Union Départementale des OGEC.

▪ Des membres d'honneur : le curé de la paroisse, un représentant de la mairie.

L'OGEC est donc **gérée et administrée à titre bénévole**.